

RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE : Lionel Karsenty
CHARGÉ DES RELATIONS ÉLÈVES : Sophie Karsenty
RÉFÉRENT HANDICAP : marc Antoine Guillet

Modalités d'accueil des personnes en situation de handicap

Pour garantir l'inclusion et l'égalité d'accès à la formation, nous avons adapter l'accueil et l'accompagnement aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

1. Accessibilité physique des locaux

Adaptation des locaux :

- Entrées accessibles aux personnes à mobilité réduite (rampe d'accès, portes larges).
- Espaces d'accueil et salles de cours adaptés.
- Présence d'une signalétique claire.
- Toilettes accessibles pour les personnes en fauteuil roulant.

2. Accueil et accompagnement personnalisé

Entretien initial :

- Identifier les besoins spécifiques de l'élève en situation de handicap.
- Mettre en place un plan d'accompagnement personnalisé pour sa formation.
- Référent handicap : Marc Antoine Guillet

3. Adaptation des formations

Aménagements des cours pratiques :

- Véhicules adaptés (ex : commandes au volant pour les personnes avec handicap moteur).
- Temps de formation ajusté selon les besoins de l'élève (rythme moins soutenu, pauses plus fréquentes).
- Collaboration avec des centres spécialisés pour les véhicules spécifiques (ACA -SOJADIS-MIDAS).
 - Référencement de notre école dans le livre blanc
<https://www.sojadis.com/livre-blanc-handiconduite/>

4. Sensibilisation et formation du personnel

Formation des moniteurs :

- Formation dys effectuée en 2022/2025 ANPER
- Formation Handi conduite Novembre 2023/Mai 2026 (Stop Auto Ecole spécialiste PMR Toulouse)
- Sensibilisation aux différents types de handicaps (moteur, sensoriel, mental, etc.)

5. Collaboration avec des partenaires spécialisés :

Travail en lien avec :

- Ergothérapeutes du Rhône /
- Les associations spécialisées (Rugby Fauteuil Hand-Fauteuil)
- Les centres des Massues Lyon 5, Les Iris (Marcy l'étoile)/ Medipole Villeurbanne

6. Information et transparence

Communication sur l'accueil des personnes en situation de handicap via :

- Le site internet de l'auto-école.
- Une affiche dans les locaux.
- Les documents informatifs remis aux élèves.

7. Financements spécifiques

- Prise en charge des coûts par l'Agefiph ou le Fiphfp pour les adaptations nécessaires.
- Subventions pour les aménagements pédagogiques.

Cela permet de garantir un parcours inclusif, sécurisé et adapté à chaque élève.